



Genève, le 15 juillet 2026

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département des institutions et du numérique (DIN)

La police cantonale genevoise lance sa plateforme de pré-plainte en ligne: une démarche plus rapide et gratuite

Dans le cadre de la transformation numérique de l'administration cantonale et de la volonté de renforcer son lien avec la population, la police cantonale genevoise annonce la mise en service de son dispositif officiel de pré-plainte en ligne. Ce nouveau service marque une étape décisive dans la modernisation du dépôt de plainte à Genève: gratuité, attestation d'assurance émise directement à la signature de la plainte, pas d'attente au guichet.

Une solution numérique au service de la population et de l'efficacité judiciaire

Désormais, les personnes victimes d'infractions contre le patrimoine (vols ou dommages à la propriété) ou de cyber escroquerie (usurpation d'identité, escroqueries en ligne) peuvent remplir leur pré-plainte, contre inconnu, directement en ligne. Le dispositif est accessible aux personnes de nationalité suisse pour les délits commis en Suisse et à l'étranger, aux personnes résidant en Suisse pour des délits commis sur le territoire national, ainsi qu'aux non-résidents pour des faits survenus à Genève. La plateforme est disponible en cinq langues.

Le dépôt de plainte en ligne offre une expérience simplifiée et pratique pour l'usagère et l'utilisateur. Le dispositif permet non seulement de diminuer le temps passé au guichet grâce à une préparation en amont du dossier, mais il facilite également les démarches administratives post-infraction permettant d'obtenir l'attestation d'assurance directement au moment de la signature de la plainte. En favorisant cette voie numérique, la police cantonale offre aussi une prestation au service de l'efficacité judiciaire grâce à la rapidité du traitement de la plainte.

«Ce dispositif illustre la manière dont le numérique peut renforcer l'accessibilité des services de police, sans se substituer au contact humain.» souligne la conseillère d'Etat chargée de la sécurité et du numérique, Carole-Anne Kast. «Il ne s'agit pas de supprimer le lien réel avec la victime, mais de le rendre plus qualitatif, permettant aux membres de la police de consacrer plus de temps à l'écoute, au conseil de prévention et à l'accompagnement des personnes lésées.»

Déclarer une pré-plainte à la police

L'expertise technologique associée à l'efficacité opérationnelle

Le déploiement de cette plateforme est le fruit d'une étroite collaboration avec l'office cantonal

des systèmes d'information et du numérique (OCSIN), la direction de l'organisation et de la sécurité de l'information et de la logistique (DOSIL) du département des institutions et du numérique (DIN), et de la police. Cette synergie et l'expérience technique de l'ensemble des équipes ont permis de concevoir une plateforme sécurisée à la fois ergonomique pour l'utilisateur et respectueuse des exigences policières et judiciaires.

Pour toute information complémentaire (médias uniquement):

*Direction de la coopération et de la communication, département des institutions et du numérique,
T. 022 546 54 99 ou communication-din@etat.ge.ch*